MAIRIE DE COURÇON D'AUNIS

Conseil Municipal des Jeunes 2015/2017

PROJET

Introduction

La commission ***Enfance, Jeunesse et Écoles*** est mandatée par le Conseil Municipal pour l'élaboration du projet ***Conseil Municipal de Jeunes.***

Cette commission a décidé de créer un groupe de travail chargé de sa mise en œuvre avec la collaboration de partenaires, des professionnels, en prise directe avec l'enfance et la jeunesse (écoles, collège, CLSH, Espace Mosaïque, clubs sportifs...)

Le maire-adjoint, vice-président de cette Commission pilotera l'ensemble du projet (élaboration et réalisation).

I Mission, cadre et objectifs du CMJ de Courçon

1 Mission

D'une façon générale, le Conseil Municipal de Courçon se donne pour ambition de faire fonctionner le CMJ comme une école de la démocratie et de la responsabilité grâce à la pratique de la citoyenneté dans le cadre de vie de notre commune. Les jeunes conseillers apprendront ou se perfectionneront dans l'art d'argumenter, de débattre, de monter et de suivre un projet jusqu'à sa réalisation.

La parole sera donnée aux jeunes pour susciter l'émergence d'idées et d'initiatives.

Ils sauront écouter, échanger, informer, expliquer et représenter. Ils apprendront à mutualiser, à réaliser un travail en collaboration.

2 Cadre

Pour son bon fonctionnement, le CMJ devra être constitué d'au moins 11 élus et de 19 maximum. Cependant, il n'élit pas de maire.

Des commissions/groupes de travail se réuniront selon une périodicité qui reste à définir. Les membres de celles-ci feront leurs propositions lors des réunions plénières et publiques qui se dérouleront sous la présidence de l'animateur jeunesse de l'Accueil de Loisirs de Courçon, Jonathan Manceau et en présence, si possible, de Joaquin Labrador, maire-adjoint responsable du projet. Ils sont les deux référents adultes.

Juridiquement, le CMJ s'apparente à une commission extra-municipale. Bien que tirant sa légitimité d'élections démocratiques, il n'a qu'un rôle consultatif et par conséquent les décisions n'ont pas de force réglementaire si elles ne sont pas approuvées par délibération du CM des adultes. Néanmoins, il s'agit bien d'une structure de dialogue et d'initiatives, porteuse de projets à réaliser et réalisables, définis clairement et budgétisés. La somme de 500 euros sera proposée pour aider à réaliser les premiers projets. Le Conseil Municipal s'engagera à mettre à disposition du CMJ des moyens municipaux (informatiques, de reprographie, salle de réunion, secrétariat...)

17170 COURÇON D'AUNIS - 05.46.01.60.50
cmj.courcon@gmail.com

3 Objectifs

La mise en place d'un CMJ répond à un objectif général : permettre aux jeunes de mieux comprendre le fonctionnement de la commune et les sensibiliser à la gestion des projets collectifs, par une participation active à la vie locale.

Les jeunes conseillers réfléchiront, en commissions, sur des thématiques qui auront été sélectionnées. Ils devront être capables de faire remonter des idées, des suggestions de l'ensemble des jeunes Courçonnais et de choisir des propositions réalisables qui aboutiront à l'élaboration et à la réalisation de projets communs, pour le bénéfice du plus grand nombre.

Thématiques possibles pour un travail en commissions :

-**améliorer le cadre de vie** (problème des déchets, des poubelles, propreté, embellissement, sécurité des piétons, responsabilisation....) mais aussi proposer des alternatives de **loisirs** telles que aire de jeux, piste de skate, de vélo... (mettre en relation avec projet City Park de la ***Commission*** municipale ***Sports, Associations...***)

-**solidarité** : développer les relations, les rencontres inter-générations ; comment améliorer la vie quotidienne des aînés

-**développer le dialogue** entre tous, s'exprimer, informer, débattre... Création d'un journal ?

-**prévention**, **santé.**

Naturellement, c'est le CMJ qui les choisira et les fera évoluer avec le temps.

II Réalisation et fonctionnement

1 Sensibilisation, information

Des séances de sensibilisation et d'information se dérouleront dans les classes sous la responsabilité des professeurs d'école. Les deux référents adultes, aidés par des membres de la commission ***Enfance, Jeunesse et Écoles*** interviendront auprès des collégiens.

Il est évident que le processus d'information/réflexion se poursuivra, y compris après les élections du CMJ. Par exemple, une soirée « Quiz » pourrait être organisée, sur le modèle des précédentes, par l'Espace Mosaïque et l'Accueil de Loisirs.

2 Le corps électoral. Les candidatures. Les élus.

Pourront être électeurs au CMJ : tous les enfants et jeunes habitant Courçon et scolarisés depuis le CM1 jusqu'à la 3°, y compris ceux qui fréquentent des établissements hors commune.

Pourront se présenter et être élus : les mêmes, sur la base du volontariat et après obtention de l'autorisation parentale.

Seront élus ceux qui obtiendront le plus de voix. En cas d'égalité de suffrages, le siège sera attribué au plus âgé des candidats susceptible d'être proclamé élu.

3 Les devoirs des candidats

Tous les candidats déclarés élus et leurs parents signeront un engagement. Il s'apparente à une charte de responsabilité citoyenne. Il est primordial que le CMJ soit viable. Cet engagement, en accord avec les thématiques définies, impliquera des obligations incontournables pour le jeune élu:

-être assidu et informer en cas d'absence, la justifier

-s'efforcer d'être ponctuel

-faire preuve de responsabilité (le candidat à l'élection de jeune conseiller s'engage pour la durée du mandat)

-rédiger si nécessaire un compte-rendu

-informer les membres (absents), et les jeunes Courçonnais des travaux du CMJ...

4 Le processus électoral.

La campagne électorale se déroulera en janvier 2015.

Il faut prévoir :

- des lieux pour les affiches électorales (mairie, école, collège, Accueil de Loisirs,…) et organiser l'aide à la confection de la profession de foi.

-la distribution, le renseignement et la signature de fiches de candidatures, d'autorisations parentales diverses et le retour de l'ensemble ; le référent animateur jeunesse et/ou le maire-adjoint centralisent.

-la préparation et confection, en mairie, des listes électorales, des cartes d'électeur, des bulletins de votes, des professions de foi, de l'urne...

L'étape suivante est l'affichage en mairie de la profession de foi après la rédaction de celle-ci.

Fin janvier se déroulera le vote dans des conditions réelles d'élections, afin que les jeunes vivent un véritable moment d'apprentissage démocratique ; chaque électeur, muni de sa carte électorale, se rendra à la mairie pour faire son choix : bureau de vote, responsables, scrutateurs, isoloir, urne, feuille d'émargement, vérification de la carte d'électeur… proclamation « officielle » des résultats.

6 Installation du CMJ

Madame le maire de Courçon procède à l'installation du CMJ.

A partir du 2° mandat, le CMJ sortant pourrait siéger dans un premier temps, présenter un bref bilan de la mandature écoulée et laisser la place au nouveau qui serait installé.

7 Le rôle du référent animateur jeunesse

Le référent animateur jeunesse proposé est Jonathan Manceau. Salarié de l'ALSH, son planning devra être redéfini pour lui permettre d'accomplir sa nouvelle mission.

C'est un professionnel de la jeunesse qui encadre et anime des activités, des groupes, connaît les jeunes qu'il côtoie et se trouve en contact régulier avec les familles.

Son rôle sera de conseiller et d'aider les élus du CMJ, dans un premier temps, de les aider à rédiger la profession de foi, de coordonner leurs propositions, de piloter et de soutenir leurs projets, par la suite.

Pour toutes ces raisons, il est le relais incontournable, auprès des jeunes conseillers, du maire-adjoint en charge de la commission ***Enfance, Jeunesse et Écoles*** et responsable du projet CMJ.

15/**12/14**